



CTM consacré au budget du MAAF pour 2017

Déclaration liminaire

28 septembre 2016

Monsieur le Ministre,

A la lecture de la [présentation du projet de loi de finances pour 2017](#) de juillet 2016, parmi les ministères non prioritaires, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt fait figure de privilégié avec un budget en hausse de plus de 5 %, alors que la moyenne est de 3 %, et des effectifs stables. Nous devons et nous souhaitons vous remercier pour votre défense acharnée de votre ministère, de ses missions et de ses agents durant ces quatre dernières années.

Et pourtant...

Concernant les effectifs, nous notons la poursuite de la mise en œuvre des engagements du Président et des vôtres avec l'augmentation des effectifs de l'enseignement agricole et les 60 ETP supplémentaires sur le programme 206 pour la troisième année consécutive. Mais, au regard des moyens investis par d'autres pays européens dans le domaine de la sécurité de la chaîne alimentaire, ces efforts restent insuffisants : la mission de parangonnage menée par le CGAAER ainsi qu'une étude de Sciences Po Paris qui sera prochainement publiée le montrent bien. Et ces 180 ETP supplémentaires ne seront pas suffisants pour répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de protection des animaux pour lesquelles la Commission d'enquête parlementaire estime nécessaire de renforcer les équipes d'inspection en abattoir, la brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire, et les référents nationaux « abattoir » !

La stabilité affichée cache donc, en application des lettres de cadrage, la poursuite des suppressions aveugles de postes sur le seul programme 215 pour le MAAF et sur ses établissements publics. Nous nous en étonnons, alors que la surcharge de travail et la souffrance ressentie par les agents, notamment dans les SEA, sont dénoncées et reconnues par tous, y compris par votre Secrétariat général qui en réaction a élaboré un plan d'action spécifique pour ces services ! De la même façon, l'instabilité que connaissent les établissements publics permet mal d'envisager des restrictions qui pourraient accentuer le déséquilibre financier de ces structures et le mal-être des personnes qui y travaillent.

S'il est heureux que la lutte contre les maladies animales continue à être assurée par les moyens budgétaires alloués au MAAF, nous déplorons l'incohérence entre les priorités budgétaires annoncées et tous les diagnostics ou constats en matière de missions, lourdeurs administratives, complexification des procédures, déconstruction des services territoriaux, augmentation des frais de déplacements liés à une réforme territoriale qui continue à poser question...

Les services centraux, régionaux et départementaux sont exsangues, les budgets permettent seulement une gestion au jour le jour. Les services ne travaillent que dans l'urgence et ne sont plus en capacité de se projeter, d'anticiper et de travailler pour les services publics de demain. Les moyens humains et financiers continuent à se réduire alors que les réformes se suivent, que la décentralisation n'allège pas les missions des services mais complexifie les rapports et les procédures, que les attentes de nos concitoyens sont de plus en plus fortes, que les crises agricoles et sanitaires s'enchaînent.

Nous ne voyons plus aujourd'hui où faire des économies sans rajouter à la souffrance et à la désorganisation des services, si un peu de courage et de volonté politique ne donnent pas la stabilité nécessaire et la vision à long terme qu'attendent les agents du ministère.

Dans ce contexte difficile pour les agents, et alors que les engagements en faveur de la jeunesse restent une priorité du gouvernement, nous vous avons également demandé, au travers d'une motion portée par



l'ensemble des organisations syndicales au dernier CTM, une augmentation conséquente des crédits alloués à l'ASMA. Il ne semble pas que nous ayons été entendus sur ce sujet.

Monsieur le Ministre, il est temps d'écouter les remontées et les propositions de vos agents sur leurs pratiques, leurs procédures, leurs systèmes d'information, leurs souffrances aussi, et de commencer un réel travail de simplification !

Nous espérons donc de ce CTM des annonces fortes concernant les effectifs et les moyens pour donner l'espoir à vos agents de retrouver, à court terme, du sens à leur travail, et des capacités opérationnelles et d'anticipation leur permettant d'imaginer et de construire le service public correspondant aux besoins de demain.